VILLE DE SCEAUX 27 juin 2024

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Exploitation des marchés d'approvisionnement - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2023

Rapporteur: Sylvie Bléry-Touchet

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses du contrat de délégation de service public, la Ville a reçu le rapport financier et technique de la société SOMAREP, délégataire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement, pour l'exercice 2023.

En application du code général des collectivités territoriales, ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 12 juin 2024 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2023 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire.

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a décidé de reconduire la société SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} juin 2021. Le contrat de délégation concerne les séances du marché du mercredi et du samedi matin ainsi que le marché bio du dimanche matin.

L'analyse de l'exploitation des marchés de Sceaux montre une activité dynamique, y compris pour les séances du mercredi.

Pour 2023, le montant de la redevance a été porté à 67 559 € HT en liaison avec une hausse de 4% des droits de place pour compenser partiellement l'inflation. Cette augmentation des tarifs a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

En ce qui concerne les commerçants

La diversité des commerçants a été maintenue dans la partie intérieure de la halle. Elle s'est accrue par une augmentation du nombre de commerçants volants à l'extérieur de la halle.

Ainsi il y avait 33 commerçants abonnés dont 30 alimentaires et 19 commerçants volants en moyenne (12 le mercredi et 26 le samedi) pour le marché traditionnel dont 3 d'entre eux ont été remplacés par des homologues.

Le marché bio compte lui 6 commerçants abonnés et 3 commerçants volants en moyenne.

En ce qui concerne les animations des marchés

- Animation de la fête des mères le samedi sur le marché traditionnel, avec une distribution de roses aux mamans présentes sur le marché.
- Animation de la fête des mères le dimanche sur le marché bio avec une distribution de jeux à gratter permettant aux mamans présentes sur le marché de gagner un bouquet champêtre.
- Animation « Saveurs d'automne » avec distribution de paniers gourmands par l'intermédiaire d'un jeu concours sur le marché traditionnel.
- Le dimanche 19 novembre 2023 l'animation beaujolais nouveau bio a permis de faire gagner des bouteilles via des tickets à gratter pour la clientèle du marché bio.

• Le samedi 16 décembre 2023, 1 000 bons d'achats distribués d'une valeur de 5 euros chacun sur le marché traditionnel.

En ce qui concerne le personnel

Les heures des équipes du personnel d'exploitation des deux marchés sont en nette augmentation, les équipes sont chacune composées d'un régisseur placier et de l'équipe de manutention et de nettoyage. La masse salariale est donc en augmentation de 5 288 €.

En ce qui concerne le bilan financier

Le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2023 de 184 042 €, s'est caractérisé par une hausse de l'ordre de 1,6% par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2022 (181 175 €). Il est également supérieur au CA des années antérieures à la pandémie du COVID19.

Le poste « dépenses et charges de personnel » en 2023 s'élève à 94 096 €. En 2023, le déficit d'exploitation de 8 285 € est similaire à celui de l'année précédente (- 9 154 €).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2023.